

**RAPPORT N° 99/-12
au Conseil Municipal**

OBJET

**ZAC DE BELLEPIERRE
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DE PAZ**

La Commune de Saint-Denis s'apprête à lancer la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC de Bellepierre. Celui-ci a été approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 7 novembre 1983.

Le PAZ est un document d'urbanisme qui régit l'affectation du sol dans la ZAC à l'instar du Plan d'Occupation des Sols auquel il se substitue.

Selon l'Article R. 311-32 du Code de l'Urbanisme, la modification du PAZ est prescrite dans les mêmes formes que pour son approbation. Ainsi, le projet de PAZ modifié sera soumis à enquête publique et mis en définitive à l'approbation du Conseil Municipal.

La dernière modification du PAZ a été approuvée par Délibération du Conseil Municipal en séance du 27 juillet 1994. Celle-ci reposait sur des objectifs de densification en matière de construction de logements et de multiplication de voiries structurantes.

Aujourd'hui, ces préconisations mériteraient d'être reconsidérées eu égard à l'état d'avancement de la ZAC et les nouvelles réalisations pourraient s'inscrire dans un cadre de cohérence de quartier ; d'où la proposition de modification de certaines règles.

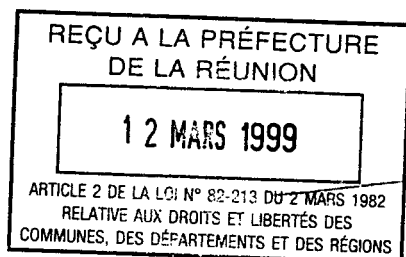
Son objectif sera de:

- * prendre en compte les nouvelles orientations d'urbanisme en matière de dédensification du quartier, de réalisation d'équipements publics et de commerces, d'aménagement de cheminements internes et de liaisonnement à l'usage des piétons et des véhicules ;
- * et, par conséquent, adopter une terminologie de zonages plus proche de celle utilisée en matière de POS.

Je vous demande donc d'autoriser la mise en œuvre de la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC de Bellepierre.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 99/-12
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 26 février 1999

OBJET

ZAC DE BELLEPIERRE
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DE PAZ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/1-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Claude FIDJI, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

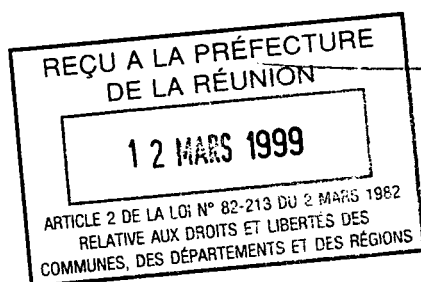
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise la mise en œuvre de la procédure de modification du PAZ de la ZAC de Bellepierre.

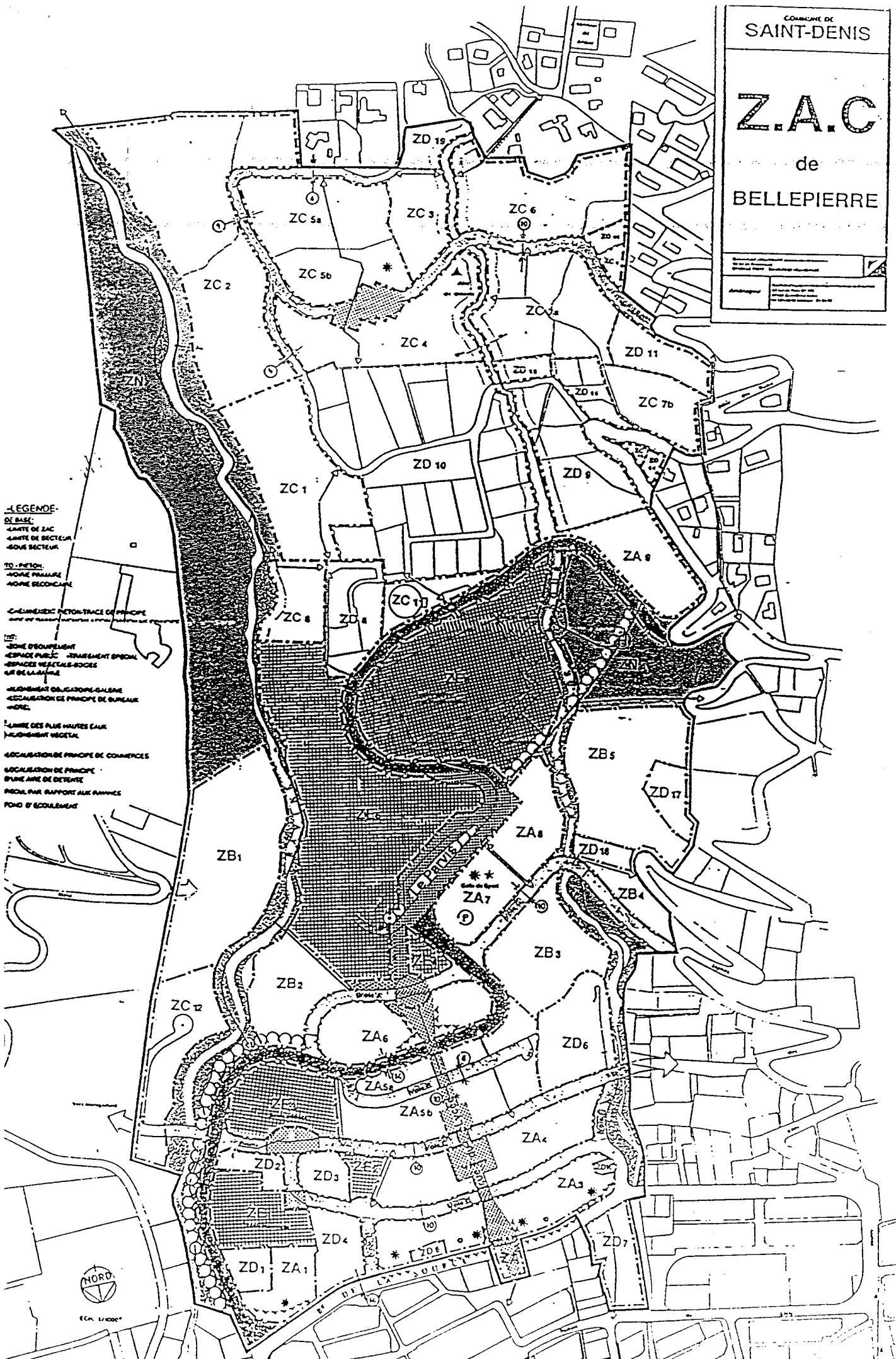
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 5 MARS 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



Z.A.C

de BELLEPIERRE



- LEGENDE DE BASE:**
- LIMITE DE ZAC
- LIMITE DE SECTEUR
- BORDS SECTEUR
- TO - PÉTON:**
- NOUVE PRIMAIRE
- NOUVE SECONDAIRE
- CHLIMÉRIE:** PÉTON TRACÉ DE PRINCIPAL
- LIMITE DE PRINCIPAL
- TO - PÉTON:**
- ZONE D'ÉQUIPEMENT
- ESPACE PUBLIC - AMÉNAGEMENT SPÉCIAL
- ESPACES VÉGÉTAUX-BOISÉS
- BORDS DE LA LIAISON
- AMÉNAGEMENT OBLIGATOIRE GÉNÉRAL:**
- LOCALISATION DE PRINCIPAL DE BUREAU
- MÈRE
- LAISSE DES PLUS HAUTES EAUX:**
- AMÉNAGEMENT VÉGÉTAL
- LOCALISATION DE PRINCIPAL DE COMMERCES:**
- LOCALISATION DE PRINCIPAL
- BUREAU AIRE DE DÉCHETS
- BORDS PAR RAPPORT AUX RANDES
- POND D'ÉCOULEMENT



Departement de la Reunion Commune de Saint Denis SEDRE	Z.A.C. de Bellepierre	P.A.Z. Plan d'Aménagement de Zone Projet de modification	MAIRIE D'ANTILLES LEZARDIER <small>100, rue de la République - 97400 SAINT-DENIS - Réunion</small>
--	---	---	---

